



SORNAY, le 28.08.2013

MAIRIE de SORNAY

1 Place de la Mairie

71500 SORNAY

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 27.08.2013, à 20h30, sous la présidence de M. Julien PRUDENT, Maire, en séance ordinaire.

Le compte-rendu de la séance du 08.07.2013 est adopté à l'unanimité.

Représentés : BESSARD Geneviève par MASSOT André, MORIER Patrick par THIVANT Pierre, TREFFOT Patricia par PRUDENT Julien

Excusés : COMPARET Ronald, CLERC Christian, DAUTEL Arnaud, GUIGUE Bruno, LANDRE Séverine

Secrétaire de séance : FICHET David

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

ACQUISITION D'UN ISOLOIR HANDICAPE – INSCRIPTION A L'INVENTAIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'acquisition d'un isoaloir pour handicapés auprès de la société COMMAT & VALCO EQUIPEMENTS – 34530 Montagnac – pour un montant de 282.44 € H.T. soit 337.80 € TTC.

Il précise que, pour inscrire cette dépense en section investissement, étant donné le montant inférieur à 500 €, il est nécessaire de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'inscription de la dépense précitée en section investissement – opération 12 – compte 2188, et décide l'inscription de la dépense précitée à l'inventaire communal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2013

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) notamment, il est prévu de réaménager le secteur de la rue des Ecoles à proximité de l'école de filles.

Les objectifs de ces aménagements sont les suivants : renforcement de la réduction de la vitesse, aménagement de chemins piétonniers aux normes PMR, sécurisation des abords de l'école élémentaire par aménagement de zones matérialisées avec espace large d'attente pour les enfants et leur famille et création d'un Stop de sécurisation des déplacements des écoliers au carrefour Rue des Ecoles / Rue de l'Eglise.

Plusieurs places de stationnement pour personnes handicapées dans ce secteur (église...) seront également intégrées au projet déposé, ainsi que la création d'un cédez le passage « Route de la Croix ».

Une rencontre avec la société A&SR de Branges est prévue le jeudi 29.08.2013 afin de déterminer exactement les aménagements possibles.

Il indique que le devis pour réalisation de ces travaux n'étant pas encore établi, la délibération de demande de subvention ne peut être prise ce jour. Ce point est donc reporté au prochain Conseil Municipal du 9.09.2013.

INTERCOMMUNALITE : APPROBATION DE L'ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU PROJET DE PERIMETRE DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES / COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU NOUVEL EPCI POUR LA PERIODE DITE TRANSITOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 17 avril 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers intercommunaux ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que le mandat des délégués actuels (titulaires et suppléants) est prorogé jusqu'à l'installation du nouvel EPCI qui interviendra après les élections municipales de mars 2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-41-3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Louhans en date du 25 mars 2013 sollicitant la fusion-extension, au 1^{er} janvier 2014, des communautés de communes du Canton de Louhans et du Canton de Montret, de laquelle sont retirées les communes de la Frette et de Savigny sur Seille, avec extension aux communes de Sagy, Saint Martin du Mont, Le Fay et Montcony, membres de la Communauté de Communes du Canton de Beaurepaire en Bresse ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Montret en date du 26 mars 2013 sollicitant la fusion-extension, au 1^{er} janvier 2014, des communautés de communes du Canton de Louhans et du Canton de Montret, de laquelle sont retirées les communes de la Frette et de Savigny sur Seille, avec extension aux communes de Sagy, Saint Martin du Mont, Le Fay et Montcony, membres de la Communauté de Communes du Canton de Beaurepaire en Bresse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2013 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Louhans et du Canton de Montret, de laquelle sont retirées les communes de la Frette et de Savigny sur Seille, avec extension aux communes de Sagy, Saint Martin du Mont, Le Fay et Montcony, membres de la Communauté de Communes du Canton de Beaurepaire en Bresse ;

Vu le projet de statuts du futur EPCI ci-après annexé ;

Vu l'étude d'impact budgétaire et financier en date du 17 mai 2013 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'arrêté du 24 juin 2013 relatif au projet de périmètre de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Canton de Louhans et du Canton de Montret, de laquelle sont retirées les communes de la Frette et de Savigny sur Seille, avec extension aux communes de Sagy, Saint Martin du Mont, Le Fay et Montcony, membres de la Communauté de Communes du Canton de Beaurepaire en Bresse.

Le Conseil Municipal approuve les statuts de la nouvelle communauté de communes tels que ci-après annexés ;

AFFAIRES DIVERSES

L'Assemblée prend connaissance de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,




Julien PRUDENT